Image not found or type unknown

Démission pendant congés maternité suite à mutation conjoint

Par **Lisa m**, le **12/10/2016** à **20:53**

Bonjour,
Je suis actuellement enceinte, proche du congé maternité. Et nous venons d apprendre que mon conjoint sera muté en fin d'année, je vais donc être amenée à déménager et donc à ne pas revenir à la suite de mon congé maternité.
Je souhaite l annoncer à mon employeur prochainement, comment cela se passe? A quel moment donner ma démission ? Comment cela se passe pendant mon congé maternité , puis je toujours être salariée de l entreprise jusqu à la fin du congé mat ou non ?

Je vous remercie d avance .

Lise

Par **P.M.**, le **12/10/2016** à **22:32**

Bonjour,
Vous pourriez notifier votre démission pendant le congé maternité et cela n'empêchera pas le préavis de commencer et de se dérouler pendant celui-ci...
Je vous conseillerais de bien faire comprendre à l'employeur lorsque vous lui annoncerez votre intention que vous ne lui donnez pas votre démission dès maintenant...
Je pense que vous savez que vous pourrez être indemnisée par Pôle Emploi si vous recherchez un nouvel emploi et si vous faîtes coïncidez la fin du préavis avec la mutation de votre conjoint et votre déménagement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés